

LES ÉLUS SOUS LA GRIFFE DE L'OURS

Au nom de la protection de l'ours, les Béarnais se retrouvent parqués chez eux. Histoire d'une guerre qui ne fait que commencer. Avec, d'un côté, l'Etat et les écologistes, conservateurs du patrimoine. De l'autre, les élus et les ruraux, qui aménagent l'espace pour y survivre.

« **L'**ours est devenu prioritaire, l'homme passe après », constate Julien Lassalle, jeune berger, de Lourdios (Pyrénées-Atlantiques). Au seul motif qu'une dizaine d'ours (impossible d'en connaître le nombre exact) se promènent dans la région en toute liberté. « L'administration refuse tous les aménagements qui le dérangeront ». Exit les projets de dessertes goudronnées (il y en avait une douzaine en 1989 dans la seule vallée d'Aspe) pour permettre aux bergers de monter et redescendre tous les jours des estives. « La commission Ours », qui siégeait jusqu'en novembre 1990 à la sous-préfecture d'Oloron depuis l'adoption du premier plan ours en 1984, les a toutes refusées, à Lourdios, à Cette-Eygun, à Bielle, comme à Laruns, et ailleurs. Tout aménagement passait sous les fourches caudines du représentant du préfet, de celui de la direction départementale de l'agriculture, et du Fonds d'intervention éco-pastoral (FIEP). Aucun berger, aucun élu n'y siégeaient. Depuis sa dissolution, les choses n'ont guère changé. Toute demande reste sous le coude, n'en finit pas d'être étudiée. « Nous avons dépensé



Jacana/E. Dragesco

Le lobby ours : une pression insupportable pour les élus béarnais qui tentent d'aménager un espace déjà contraignant

des sommes folles pour faire des études sans cesse remises en question », s'insurge le maire de Cette-Eygun, située presque en totalité dans le parc national. « Tout cela pour construire des toilettes, une nouvelle bergerie et un « musée vivant » sur les estives communales ». C'est dire le peu de cas

réservé au berger. « C'en est au point qu'il faudra bientôt en réintroduire », note avec humour Jean-Louis Laborde-Boy, un jeune de 25 ans, qui transhume sur les plus hautes estives d'Accous. Car les jeunes, qui ont choisi d'être bergers, n'entendent pas vivre comme leurs aînés. Ils veulent

redescendre facilement des estives, préserver leur vie de famille. D'autant que les va-et-vient quotidiens, du sommet au creux de la vallée, sont devenus une nécessité. Il y a moins de bras dans les exploitations agricoles qui ont considérablement changé ces trente dernières années. Tout juste une ou deux personnes par exploitation. On ne peut faire les récoltes dans la vallée, faucher le foin à mi-pente, tout en gardant les bêtes en altitude. Seule solution : faciliter les déplacements en désenclavant les estives. Pour maintenir sur place les agriculteurs et les bergers, qui entretiennent la montagne sans en parler.

Ces aménagements n'ont pas l'heur de plaire au lobby ours. «*Pourquoi desservir les estives, alors qu'on en est au gel des terres ?*», demande Roland Guichard, président d'Artus. «*Est-ce que les bergers ont besoin d'une piste qui coûte cher à la collectivité ?*, s'interroge-t-il. *Moins que les ingénieurs des eaux et forêts et les chasseurs, qui l'utiliseront à loisir*. Elles seront plus fréquentées, par les touristes, les gens du pays, les motos vertes, les quatre-quatre, et «*les chiens errants, qui provoquent des dégâts considérables dans les troupeaux de brebis*». Le parc national des Abruzzes est le modèle, l'exemple à suivre. «*Il n'y a pas de piste pour les bergers*», raconte Roland Guichard. Seule parade : faire de l'hélicoptage.

La fièvre monte en pays béarnais

Dans ce contexte, Brice Lalonde a mis le feu aux poudres, à huit cents kilomètres de son ministère, dans une région rurale, paisible, aux portes de l'Espagne. Sous la pression du «groupe ours» relayé par *La maison de Valérie*, Brice Lalonde décide de protéger les plantigrades, qui divaguent résolument en dehors du parc national des Pyrénées. Contre un danger désigné : les Béarnais. L'arrêté du 5 septembre 1990 instaure, sur 6 500 hectares disséminés, une zone de protection de l'ours, où il est interdit de chasser, de couper le bois, d'aménager des pistes. «*Une réserve d'Indiens, en quelque sorte*», vitupère Jean Baylaucq, maire de Bielle. C'est ignorer que la paix entre l'ours et les Pyrénéens régnait depuis que l'indemnisation des brebis tuées a été instaurée. «*Une brebis vendue 500 F est indemnisée 1 600 F*», selon Roland Guichard. «*Ce fut la meilleure protection de l'ours*», convient le maire



Ours ou pas, les bergers veulent se déplacer facilement et préserver leur vie de famille

d'Arette, Joseph Arregle. De fait, on n'en a pas tué un depuis trente ans dans les vallées.

L'arrêté ministériel a donc eu l'effet d'un coup de foudre, tant les élus locaux entretenaient jusqu'ici les meilleures relations avec le ministre de l'Environnement. Jean Lassalle, maire de Lourdios et président du parc national des Pyrénées, André Fabre, maire de Laruns, et René Rose, maire de Borce, l'avaient rencontré à Paris le 21 décembre 1989, lorsqu'il était secrétaire d'Etat à l'Environnement. «*L'entretien a notamment porté sur l'ours, dont il nous a avoué sans fioritures de langage que ça n'était pas son truc, qu'il avait là un problème et qu'il nous demandait de l'aider à le résoudre*», se souvient André Fabre. «*On ne peut régler le problème sans les Pyrénéens*» répondirent en substance les élus, ce dont Brice Lalonde convint tout à fait.

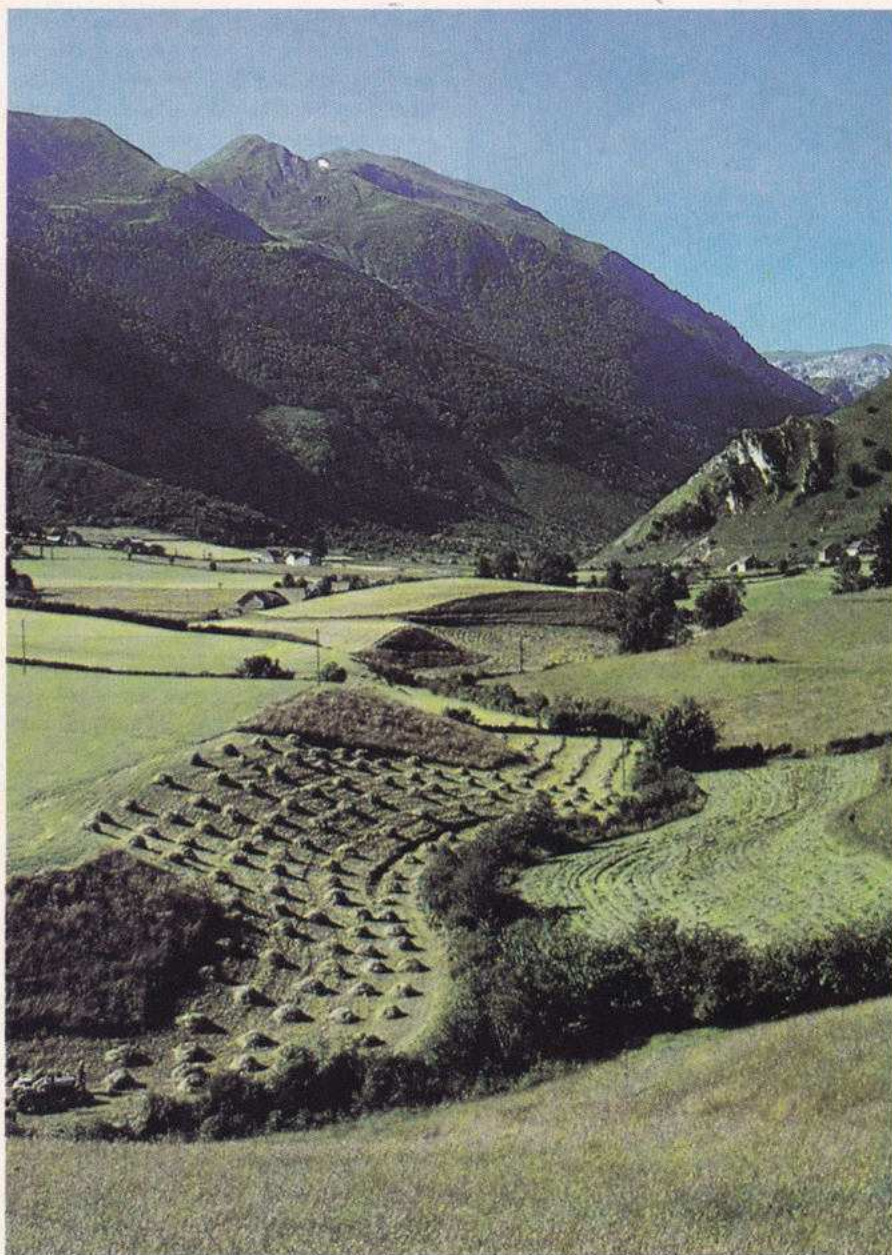
De retour chez eux, les élus des trois vallées d'Aspe, d'Ossau, de Baretous, créent un comité intervalléen, regroupant une quarantaine de communes, pour organiser eux-mêmes, sur place, la protection de l'ours. Y participent bien sûr les élus, mais aussi les représentants des agriculteurs, des bergers, des chasseurs. Le comité décide de ne pas déranger la population ursine, en attendant d'y voir un peu plus clair sur les causes de son déclin démographique. Les communes recensent les zones d'errance de l'ours, les gens

du pays s'engagent d'eux-mêmes à y interdire l'accès, et à limiter la chasse au sanglier, les coupes forestières, l'utilisation d'engins bruyants. Au prix de réunions houleuses, de conseils municipaux sanglants. «*J'ai essuyé du sang sur la table, les cendriers volaient*», raconte un maire, qui préfère ne pas être nommé. Mais l'autorité municipale finit par l'emporter. Dans toutes les communes, des barrières sont posées, des registres de circulation sur les pistes sont ouverts et tenus à jour. Personne ne s'y promène sans contrôle ni autorisation. Les contraintes sont respectées, car les montagnards maîtrisent eux-mêmes les interdictions. «*Si vous voulez faire respecter les barrières, donnez leur la clé*», explique le maire d'Arette. Le fruit de ce patient labeur fut écrit et présenté le 26 juillet au Directeur de la protection de la nature, François Letourneux, en présence du préfet des Pyrénées-Atlantiques. Au moment précis où l'accord devait être solennellement enterriné, Brice Lalonde fait volte-face, désigne les gens du pays principaux fauteurs du trouble, campagne de presse à l'appui, et publie son arrêté peu de temps après.

L'ours, un enjeu politico-commercial

Que s'est-il passé ? Peu de temps auparavant, les élus avaient rencontré Jean-Pierre Hourdin, PDG de *La Maison de Valérie*, filiale de la garantie mutuelle des fonctionnaires (GMF). Cette société de vente par correspondance s'est transformée en mécène de l'ours, pour valoriser sa propre image commerciale. Avec une logistique impressionnante à l'appui. Son message écologiste est diffusé chaque année à huit millions d'exemplaires, dans ses catalogues. Elle fédère le groupe ours en créant de toute pièce l'association Artus, en 1989. A en croire les deux parties, protecteurs de l'ours et élus du comité, *La maison de Valérie* a ses entrées au ministère de l'Environnement (voir encadré). Jean Lassalle et André Fabre reçoivent Jean-Pierre Hourdin à Laruns. «*Il nous a dit : si vous réglez le problème de l'ours, tout l'argent investi dans cette campagne ne servira à rien. Mon conseil d'administration me le reproche déjà...*», rapporte André Fabre. En clair, le lobby ours ne servira plus à rien et *La Maison de Valérie* devra chercher une nouvelle image de promotion. Jean Lassalle se souvient qu'après cette entrevue, l'attitude du mi-►

MONDE RURAL



La vallée d'Aspe, aux portes de l'Espagne : une région paisible et sauvage où l'homme et l'ours vivaient jusqu'à présent en bonne entente

ministre a changé. « Il a parlé de zones de protection de l'ours, d'extension du parc national. Il voulait transformer les vallées en réserve... ».

Le droit de propriété est bafoué

Les élus ne s'attendaient tout de même pas à un tel revirement. Le choc passé, les réactions n'ont pas tardé. « Nous ne sommes plus maîtres chez nous », tonne le maire de Bielle. Sous prétexte de défense de l'environnement, le droit de propriété est

bafoué. Les communes se trouvent désaisies de leur territoire. « L'arrêté, nous l'avons retourné avec la mention ne nous concerne pas », déclare André Fabre. Les barrières ont sauté. « A l'Etat de s'en préoccuper ». Plus aucune piste forestière n'est fermée, on peut librement y circuler. Pas question d'obéir aux gardes-chasse, encore moins de payer les contraventions. Réunissant une cinquantaine de chasseurs, le maire de Bielle a même organisé une battue, pour effrayer l'ours qui devient un peu trop familier. « Le berger qui

a perdu quelques brebis ne le reverra pas de sitôt ». Il vient même de publier un arrêté municipal, en vertu de ses pouvoirs de police, autorisant toute personne à tuer le plantigrade, pour légitime défense.

En riposte, les écologistes et le représentant de Brice Lalonde au Conseil de l'Europe, font suspendre le label européen de « protection de l'environnement » décerné au parc national des Pyrénées. Ce qui n'apaise pas les passions. Dans un contexte de plus en plus explosif, le ministre de l'Environnement annonce aux élus à la fin juillet qu'ils auront le tunnel du Somport, si la protection de l'ours est assurée. En clair, si son arrêté est appliqué. Le gouvernement transige en faveur du tunnel, d'intérêt européen. Le ministre est alors relayé par les associations écologistes sur le terrain. Avec occupation du chantier. Antoine Waechter, qui ne veut pas être en reste, leur apporte le soutien des Verts. Mais il s'est heurté aux valléens venus défendre les travaux. « Nous voulons développer nos relations avec l'Espagne, surtout Saragosse. C'est un bassin d'emploi de deux millions d'habitants, autrement plus important que Bordeaux », explique le maire de Bielle. La route Pau-Saragosse existe depuis toujours, « c'était l'un des lieux de passage obligés vers Saint-Jacques-de-Compostelle », explique Jean Lassalle, et nous préférons, pour la sécurité routière, améliorer notre route à deux voies ». Sur place, les incidents se multiplient, le face-à-face écologistes-ruraux a déjà lieu.

Un « Carrefour de l'environnement » ?

Une chose est sûre, l'Etat s'est déconsidéré. Il n'en fallait pas beaucoup, les promesses faites lors de la constitution du parc national des Pyrénées n'ayant jamais été tenues. « Nous attendons toujours les compensations financières pour les communes touchées », déclare son président, Jean Lassalle. La suspicion est généralisée. Au point que certaines pratiques du ministère de l'Environnement, auxquelles personne ne prêtait attention, sont aujourd'hui ouvertement dénoncées. Il en est ainsi de l'indemnisation versée aux communes qui ont différé les coupes de bois, pour ne pas faire de bruit dans la forêt. « L'indemnisation nous est versée par le Fonds français nature et environnement (FFNE), un organisme privé. Pourquoi la faire transiter par organisme privé ? », demande André Fabre à Brice Lalonde.

Sipa-Press



Brice Lalonde

«Pour des raisons de commodité», lui répond-il. C'est une pratique courante dans l'administration, pour la décharger de certaines tâches, dit-on. De fait, le FFNE, association loi 1901 de protection de la nature, a perçu 1,5 million de francs du ministère de l'Environnement en 1991, pour financer les reports de coupe. «Vous allez l'avoir votre carrefour de l'Environnement», assure le maire de Laruns, dont le conseil municipal, réuni le 16 juillet, vient de refuser la procédure d'indemnisation. «Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte, si cela est indispensable à la protection de l'ours, le report de la coupe, dont l'estimation par l'ONF se monte à 255 000 francs. Mais il n'accepte plus d'indemnisation provenant de fonds versés par des organismes sans lien avec les administrations concernées. En conséquence, les fonds d'indemnisation seront versés à la commune, par le ministère de l'Agriculture ou par le ministère de l'Environnement».

Un Iparretarak béarnais

De plus en plus, les Béarnais se sentent humiliés de passer au second rang, après un animal. Ils se sentent colonisés par des citadins en mal de nature sauvage, à la poursuite de leurs fantasmes. «En parlant de l'ours, j'ai dû rappeler à Brice Lalonde, qui employait le terme nounours, qu'il s'agissait d'un fauve», raconte le maire d'Arette, lui aussi socialiste. Ils suspectent le gouvernement de vouloir transformer les Pyrénées en sanctuaire pour animaux, en parc animalier, où l'homme n'aurait plus sa place. Au profit des citadins, qui viendraient en rangs serrés, le visiter. Et chacun de regretter de n'être ni Basque, ni Corse. «On ne nous aurait pas traités ainsi», constate amèrement Jean Baylauq. L'idée fait son chemin, qu'il faudrait un «Iparretarak béarnais». ●

F.D.

LA MAISON DE VALÉRIE, UN LOBBY POLITICO-COMMERCIAL

Artus organise des voyages d'études, dont le dernier en date, dans les Abruzzes, a profité à quelques élus du Vercors, des chasseurs, des éleveurs, des agriculteurs, en présence de Véronique Herrenschildt, de la direction de la protection de la nature au ministère de l'Environnement.

Car Artus dispose d'importants moyens financiers. En deux ans, l'association loi 1901, force de frappe du groupe ours, dénombre près de 10 000 adhérents (9 900). Les cotisations paient en partie ses actions. Mais l'association dispose du soutien logistique de La Maison de Valérie.

L'ours fait recette

Tout a commencé en 1984, lorsque des associations locales de protection de l'ours décident d'avoir une audience nationale. Elles créent un groupe Ours, sans statut juridique, qui ne recouvre que des réunions informelles. Roland Guichard, qui en fait partie, trouve un mécène, «La maison de Valérie», société de vente par correspondance, filiale de la Garantie mutuelle des fonctionnaires (GMF). Son PDG, Jean-Pierre Hourdin, décide de lancer un test sur 900 000 familles. Ses relations personnelles lui ouvrent les portes de l'Education nationale. Un concours est lancé dans 30 000 classes d'écoles et de collèges (ce qui touche 900 000 personnes). «Devant la qualité des réponses, Jean-Pierre Hourdin décide de continuer par une campagne de presse», se souvient Roland Guichard.

Cette campagne n'est pas du goût de tout le monde. Des centaines de lettres arrivent sur les bureaux des élus pyrénéens. «Pitié monsieur le maire»... la sensiblerie exaspère le maire d'Arette, Joseph Aregle, qui fulmine contre ses collègues enseignants. «C'est une malhonnêteté intellectuelle d'influencer les enfants de cette manière. J'ai vu des élèves pleurer sur la condition de vie des chevaux, dans les mines, au XIX^e siècle, et rester insensibles sur celle des enfants qui des-

cendaient au fond».

Peu importe, La maison de Valérie se dote d'une image de marque écologique. Le muséum d'histoire naturelle, à Paris, prend le relais et organise une grande exposition qui durera onze mois, de 1987 à 1988.

L'environnement dans la partie

La Maison de Valérie fait passer le message dans ses catalogues, diffusés chaque année à huit millions d'exemplaires, finance deux films, ainsi que des malles pédagogiques envoyées dans 60 000 écoles. Elle crée un service mécénat et embauche trois personnes à plein temps. «Il y a deux ans (en 1989), on s'est rendu compte qu'il fallait créer un rapport de forces contre l'Office national des forêts, qui persistait à tracer des pistes forestières, contre le Béarn, contre l'Etat», raconte Roland Guichard.

En même temps, la campagne de La maison de Valérie avait «fait avancer le sujet» auprès de François Mitterrand et de Michel Rocard, alors Premier ministre. Le président de la République avait d'ailleurs pris position pour la protection de l'ours. «Le ministère de l'Environnement nous a invités à rester vigilants. Nous nous y sommes réunis, avec le sous-préfet des Pyrénées-Atlantiques, des membres du groupe ours, c'est-à-dire Jean-Pierre Raffin, Michel Clouet, Georges Erome, notre PDG Jean-Pierre Hourdin, et moi-même. Là, nous avons créé Artus, association loi 1901 de protection de l'ours». Forte des moyens dont elle dispose, «l'association a acheté des pages dans le Monde, intitulées sinistre anniversaire, deux ans après le discours de François Mitterrand». Les relations entretenues avec le ministère de l'Environnement se sont améliorées au fil du temps. Surtout avec la direction de la protection de la nature. De nouveaux projets sont élaborés en commun, notamment un projet de réintroduction de l'ours dans le Vercors, un autre dans les Pyrénées centrales, à Melles. ●

F.D.